**ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE**

Par acte sous seing privé en date du ……………….. (date), …………..…………………. (Informations propriétaire privé ou ste) a donné à bail à Monsieur……………………… née à ……………..(ville) en …………..(pays). Le …………… (date de naissance) de nationalité …………….. et Madame …………………. née à …………….. (ville) en ……………. (pays). Le …………. (date de naissance) de nationalité …………….. et demeurant ……………………………………………… (adresse).

Un appartement à usage d’habitation situé ……………………………………………………………………………….(adresse du bien)

Aux termes de cet acte, Monsieur …………………….(nom et prénom de la caution) et Madame ………………. (nom et prénom de la caution) se sont engagés à se porter caution personnelle au profit du bailleur des obligations du bail.

En conséquence, aux présentes intervient à titre personnel en qualité de caution Monsieur ……………………..( nom et prenom caution) , né à …………….. (ville) en………….(pays) le …………. (date de naissance), de nationalité ……….., et Madame ……………………..( nom et prenom caution) , né à …………….. (ville) en………….(pays) le …………. (date de naissance), de nationalité ……….. tous deux mariés et demeurant ……………………………………………… (adresse des cautions) qui déclare formellement :

* avoir pris connaissance de l’ensemble des charges, clauses et conditions du bail qui vient d’être consenti au preneur,
* se porter personnellement à l’égard du bailleur caution solidaire du preneur pour l’exécution de l’ensemble des engagements pris par ledit preneur aux termes du présent bail en ce inclus bien entendu le paiement des loyers, charges, taxes, impôts, indemnité d’occupation et d’une manière générale de toutes sommes dues en raison de la jouissance des lieux loués,
* renoncer expressément aux bénéfices des discussions et de division de subrogation et cession d’action.

Le présent engagement de caution est souscrit pour la durée du présent bail.

Toutefois, en cas de résiliation avant le terme de ce bail pour quelque motif que ce soit, la caution restera tenue par ses engagements jusqu’au départ ou l’expulsion effective du preneur pour toutes sommes dues ou toutes obligations non satisfaites jusqu’au jour du départ ou de l’expulsion.

La garantie conférée par l’engagement de caution dont il s’agit constitue une condition essentielle du présent bail sans laquelle le bailleur ne l’aurait pas consenti.

Aussi, le renouvellement éventuel du bail – à supposer que le preneur remplisse toutes les conditions requises pour y prétendre et que le bailleur y consente – ne pourra intervenir que si une caution d’égale valeur et étendue soit donnée au bailleur.

Fait à

Le

**La Caution La Caution**

*Mention manuscrite Mention manuscrite*

*« Bon pour caution solidaire » « Bon pour caution solidaire »*

Signature

**Le Bailleur**